

Lettre aux familles Info périscolaire

É D I T O

Construire ensemble l'éducation de nos enfants



Les questions éducatives sont indissociables de l'idée de partenariat. Elles font intervenir différents acteurs dans différents lieux, à différents moments de la vie des enfants.

C'est pourquoi au premier semestre de l'année 2016, les parents d'élèves, les enseignants, les animateurs ont travaillé ensemble. Accompagnés par la Ville, tous ont réfléchi à de nouveaux espaces de rencontre et de dialogue autour de ces questions, cruciales pour l'avenir de notre jeunesse.

De cette concertation, trois nouvelles instances ont émergé. Le conseil municipal les a validées à l'automne et les premières réunions ont eu lieu entre novembre et décembre 2016.

Soyez assurés que l'intérêt et le bien-être des enfants, notamment sur les temps périscolaires en lien avec l'école, seront au cœur des débats, comme promesse pour l'avenir.

Gérard Allard, maire de Rezé

Des instances éducatives, pour quoi faire ?

Mieux coopérer, mieux communiquer,
pour mieux accueillir vos enfants

L'objectif de ces instances est de parvenir à un accord sur des actions qui permettent d'améliorer sans cesse l'accueil des enfants et de répondre au mieux aux attentes des parents, dans le respect des valeurs du Projet éducatif local (PEL).

Trois nouvelles instances éducatives

Attendues par les différents partenaires suite à la conférence citoyenne sur les rythmes scolaires, les instances permettent de rassembler tous les acteurs concernés par les questions éducatives. Elles ont été validées par le conseil municipal du 10 novembre 2016. Forces de proposition auprès de la Ville, elles sont au nombre de trois : un comité de pilotage du Projet éducatif de territoire (PEDT), un groupe de concertation et des ateliers thématiques.

Comité de pilotage

Composition

- élus municipaux
- services de la Ville
- représentants institutionnels signataires du PEDT (Éducation nationale, cohésion sociale, Caisse d'allocations familiales)

Missions

- veille au bon déroulement du projet et à sa cohérence avec le PEL et les orientations du mandat municipal.
- valide les travaux du groupe de concertation pour éventuellement les soumettre au conseil municipal.
- fixe le cadre d'intervention du groupe de concertation.

Groupe de concertation

Composition

- membres permanents (élus municipaux, représentants des services municipaux, enseignants, parents d'élèves, membres de la conférence citoyenne, Arpej, centres socioculturels, amicales laïques).
- membres occasionnels, en fonction des thèmes abordés.

Missions

- débat sur les questions éducatives à partir des orientations et du cadre fixé par le comité de pilotage
- réalise le bilan annuel de son activité
- propose et priorise les activités et thèmes à débattre
- propose la création d'ateliers thématiques.

Ateliers thématiques

Ils sont créés à l'initiative du groupe de concertation pour débattre, réfléchir et faire des propositions sur des thématiques précises. Leur fonctionnement est souple et ouvert pour faciliter la participation et l'implication de chacun. Il n'est pas nécessaire de faire partie du groupe de concertation pour y participer.



Du nouveau à la Caisse des écoles

La Caisse des écoles existe depuis 1970. À l'origine, cet établissement avait pour but de faciliter l'accès de tous les enfants à l'école publique.

Face à l'évolution du secteur éducatif, la Caisse des écoles a montré ses limites : un cadre juridique et financier non adapté, une vision partielle des questions éducatives, une participation des membres affaiblie, une rigidité et une lourdeur administrative.

Afin de régulariser et de clarifier son fonctionnement, la Ville gère désormais la totalité des services périscolaires, dont le vote des tarifs et la facturation.

La Caisse des écoles conserve le financement des sorties scolaires avec ou sans nuitée(s).

Contact

Pour toute question relative à l'accueil sur le temps périscolaire, se renseigner auprès du responsable de votre accueil (coordonnées disponibles sur le portail périscolaire via www.reze.fr), ou par mail à cette adresse :

education@mairie-reze.fr

Pour y voir plus clair....

Le temps périscolaire

Le temps périscolaire correspond aux temps avant et après l'école, le matin, le midi et le soir. Différents services y sont proposés par la Ville : accueil périscolaire, restauration, temps des leçons.

Le Projet éducatif local et le Projet éducatif de territoire (voir ci-dessous) doivent permettre aux enfants d'être acteurs, de mettre en place des temps de qualité et de favoriser les liens avec l'école. Les valeurs citoyennes du « vivre ensemble » en sont le fil conducteur. Des projets en partenariat avec d'autres services ou intervenants extérieurs peuvent être mis en place.

La conférence citoyenne sur les rythmes scolaires

En 2014, 28 personnes se sont rassemblées pour réfléchir à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Elles ont présenté à la mairie 30 préconisations, telles que le renforcement de la communication et des relations avec les parents, la mutualisation des locaux, la mise à disposition de malles ludiques et éducatives, etc.

Le Projet éducatif local (PEL)

Signé en 2012 à Rezé, le Projet éducatif local a pour but de faire des différents temps de l'enfant, un véritable parcours éducatif.

Le PEL contribue à donner à tous les mêmes chances de réussite à l'école. Il se définit ainsi autour de trois valeurs :

- **être ensemble** (respect, reconnaissance, confiance),

- **vivre ensemble** (écoute, ouverture, partage, participation),
- **faire ensemble** (solidarité, égalité, citoyenneté).

Il s'oriente vers trois grands axes :

- **assurer la continuité éducative** par la cohérence des temps et la complémentarité entre les acteurs,
- **accompagner l'enfant dans sa construction** dans le respect des différences et des règles de vie sociale,
- **contribuer à la réduction des inégalités** pour la réussite éducative de tous.

Le Projet éducatif de territoire (PEDT)

Adopté en 2015, à la suite de la réforme des rythmes scolaires, le PEDT est une déclinaison du PEL sur la journée scolaire. Il s'agit d'un contrat entre l'État, la Ville et la Caisse d'allocations familiales (CAF), qui conduit à la mise en place d'instances éducatives.

Les acteurs et partenaires éducatifs

Si le parent est son premier éducateur, l'enfant côtoie quotidiennement une multitude d'adultes qui contribuent aussi à son éducation (enseignants, Atsem, animateurs périscolaires, professeurs de sport, de musique, encadrants associatifs, etc.). En parallèle, d'autres personnes (institutionnelles) s'assurent que les orientations de l'État ou de la Ville sont bien appliquées en matière d'éducation. Ces acteurs éducatifs ont une volonté commune de s'assurer du bien-être des enfants, et jouent des rôles complémentaires dans leur éducation. Ils doivent apprendre à travailler ensemble afin que l'enfant puisse tout au long de sa journée, bénéficier d'un apprentissage cohérent.

La politique éducative en quelques dates

2012 : Validation et signature du PEL par 38 partenaires

2013 : Réforme des rythmes scolaires

2014 : Conférence citoyenne sur les rythmes scolaires

2015 : Signature du PEDT

2016 : Mise en place des instances du PEDT

2017 : Création d'un atelier thématique sur le temps du midi (les modalités vous seront communiquées ultérieurement)